

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

**Convocations envoyées le 6 janvier 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Nombre de conseillers présents en séance : 14**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Nombre de conseillers absents ou excusés : 2**

L'an 2023 et le 10 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Marmagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

**Présents** : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

**Procurations** : Mme LASSEUR Odile donne pouvoir à Mme NENNIG Valérie, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. BLOND Renaud,

**Excusées** : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

A été nommé secrétaire : M. DENIS Alexandre

Le quorum ayant été atteint, les conseillers municipaux peuvent valablement délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délibération n°01-2023 : demandes de subventions pour le projet de rénovation thermique de l'école
- Délibération n°02-2023 : aménagement de la forêt communale 2022-2041
- Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers ayant assisté à la séance, adopte le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022.

## **DECISIONS MUNICIPALES**

Vu la délibération n°43-2021 en date du 20 octobre 2021 adoptant le référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la commune de Marmagne,

Vu la délibération n°18-2022 du 5 avril 2022 autorisant les mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, Monsieur le Maire a pris la décision municipale suivante :

- n°002 du 10/01/2023 : mouvement de crédits du chapitre 11 au chapitre 66 (budget de la commune)

Par délibération n°11-2020 en date du 25 mai 2020, Monsieur le Maire a été chargé par délégation du conseil municipal de prendre les décisions municipales suivantes au titre du point 4° : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit la procédure et dont le montant est inférieur à 221 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande de prendre acte des décisions prises dans la liste ci-dessous.

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de signature	Date de notification /envoi à l'entreprise	Montant total du Marché HT	Montant total du marché TTC
BDC dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité	DEMATIS / CIG Grande Couronne	75015 Paris	16/12/2022	19/12/2022	210.00 €	252.00 €
BDC profil acheteur	ACHAT PUBLIC / CIG Grande Couronne	92186 Antony cédex	16/12/2022	20/12/2022	75.00 €	90.00 €
Mise en place de cours anglaises	ECB	18000 Bourges	22/12/2022	22/12/2022	1450.00 €	1740.00 €
Arrachage rosiers devant l'école	Desjardins Aménagement Extérieur	18500 Marmagne	20/12/2022	22/12/2022	427.00 €	512.40 €
Fleurs et arbustes pour différents sites communaux	Les Jardins de Sologne	41210 La Ferté Beauharnais	20/12/2022	22/12/2022	2815.16 €	3073.36 €
Toile paillage et agrafes	SVL	49390 Vernantes	20/12/2022	22/12/2022	1068.25 €	1281.90 €
Réparation chaudière logement communal 19 rue des marais	IZI Confort	18000 Bourges	22/12/2022	23/12/2022	135.19 €	148.71 €
Ensemble ferme porte entrée mairie	Sevestre menuiseries	18000 Bourges	26/12/2022	26/12/2022	331.00 €	397.20 €
Tapis de fleurs	Floriades de l'Arnon	18120 Lury sur Arnon	05/01/2023	05/01/2023		4470.62 €
Remplacement luminaires accueil	SDEE	18000 Bourges	05/01/2023	06/01/2023	1788.56 €	2146.27 €

### **DELIBERATION N°01/2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DE MARMAGNE (DONT LA DETR 2023)**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat (au titre de la DETR 2023), la Région (au titre du CRST – contrat régional de solidarité territoriale), le SDE 18 (au titre des certificats d'efficacité énergétique) et le Conseil Départemental du Cher (au titre de la nouvelle politique

d'aménagement du territoire 2022-2026), pour financer les travaux de rénovation thermique de l'école de Marmagne (bâtiment école maternelle + partie de l'école primaire donnant sur la cour).

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total du projet : 393 930 € HT  
DETR 2023 (49.80 % des dépenses) : 196 165 €  
Région-CRST (18.23 % des dépenses) : 71 800 €  
SDE 18 (1.40 % des dépenses) : 5 500 €  
Département 18 (10.58 % des dépenses) : 41 679 €  
Commune de Marmagne (20 % des dépenses) : 78 786 €

Yannick Amiot demande si une étude sur les panneaux solaires est prévue pour que l'école devienne autonome.

Monsieur le Maire répond qu'il a une réunion sur le sujet avec Bourges Plus le 27 janvier prochain et qu'il aura peut-être des informations complémentaires à ce moment-là.

Alexandre Denis précise que des brises solaires sont prévues pour limiter la chaleur dans les classes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

#### **APPROUVE à l'unanimité**

**Présents :** M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

**Par procuration :** Mme LASSEUR Odile, Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER

#### **DELIBERATION N°02/2023 – AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE 2022-2041**

Vu la délibération n°77/2022 en date du 14 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal décidait de reporter la délibération à une prochaine séance de l'assemblée délibérante, estimant ne pas avoir suffisamment d'informations sur le sujet et regrettant l'absence de Jean Michel Clair, adjoint aux travaux, pour discuter de ce sujet.

Vu le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis au projet d'aménagement proposé.

Jean-Michel Clair présente l'historique du dossier et les arguments de l'ONF, à savoir qu'ils vont aménager des parcelles par étapes, selon des zones établies. Il y aura des zones avec des feuillus et des zones avec des résineux.

Renaud Blond présente plusieurs arguments expliquant son avis défavorable sur le projet. Les modifications qu'il souhaite apporter sur le document relatif au projet d'aménagement de la forêt communale portent sur la forme et non sur le fond. Il rappelle que l'ONF est chargé de la gestion des forêts dans le respect des consignes et des besoins des propriétaires, ici la commune de Marmagne. A ce titre, elle a un mot à dire sur la gestion de la forêt.

En page 1 du document, il est noté que toute la forêt de Marmagne n'a aucun objectif de production sauf la partie peupleraie. Or, dans tout le plan d'aménagement, on propose de la régénération artificielle, c'est-à-dire de la plantation.

En page 7 du document, on cite des essences objectifs, comme le pin noir d'Autriche, alors qu'en page 8, il est écrit qu'il n'y en a pas. C'est vraisemblablement une erreur de rédaction.

Hormis les chasseurs, il n'y a plus personne dans la forêt car elle est hostile et ne donne pas envie de s'y promener.

Par rapport aux risques d'incendie, on plante des résineux (en citant un risque moyen d'incendie) alors qu'ils brûlent rapidement. Il n'est pas proposé de diversité d'espèces par parcelles mais un carré de feuillus, un carré de résineux, un carré de feuillus...

Tous les usagers s'orientent vers un chauffage au bois par rapport aux problèmes énergétiques actuels. Les feuillus permettent aux usagers de faire des affouages pour avoir du bois, ce qui est impossible avec des forêts de résineux.

Noëlle Février dit que la forêt est éloignée du bourg, ce qui n'incite pas non plus les habitants à s'y rendre.

Renaud Blond répond que si les personnes trouvent du plaisir, un agrément, la distance n'est pas un frein.

Jean Michel Clair propose de solliciter le technicien de l'ONF pour organiser une visite de la forêt communale aux conseillers municipaux afin de leur donner toutes les explications utiles à leur prise de décision.

Lionel Millet pense que c'est un peu prématuré pour décider. Le document nécessite un minimum de connaissances et est plutôt ardu à comprendre. Il faudrait que le technicien explique le choix des essences, la répartition des parcelles...

Les conseillers municipaux préfèrent attendre d'avoir des explications et d'avoir une visite sur place avec l'ONF, un samedi matin par exemple.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter la délibération à une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

#### **APPROUVE à la majorité (16 voix pour et 1 voix contre de Renaud Blond)**

**Présents :** M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

**Par procuration :** Mme LASSEUR Odile, Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER

#### **Questions diverses**

- Yannick Amiot demande ce qui est prévu dans les hameaux pour 2023. Après discussion avec plusieurs habitants dans les hameaux, ceux-ci seraient plutôt favorables aux systèmes de déclencheurs, c'est-à-dire qu'à compter de 22 heures, on pourrait diminuer l'intensité lumineuse ou l'enlever et quand les gens rentrent dans les hameaux, l'éclairage se remet en

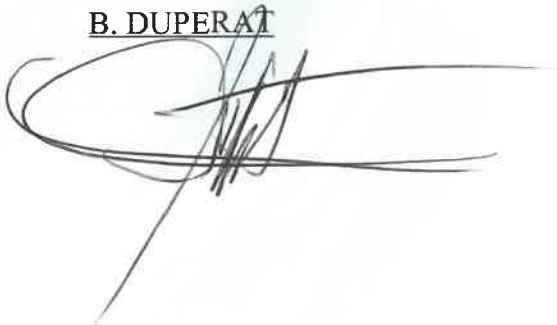
route. Il demande si c'est envisageable et si cela ferait un attrait sur les économies. Est alors discutée la situation au Luet où il y a peu de passage, où les candélabres ne sont jamais allumés et se déclenchent aux passages de véhicules. Yannick Amiot demande si on peut y réfléchir.

- Concernant le mur d'un riverain rue du Bois Chanoine jugé trop haut, Yannick Amiot demande où en est le dossier. Le Maire répond qu'il a rencontré cette personne, qu'il a fait des courriers pour demander la modification de la hauteur du mur mais qu'il n'a pas de retour pour l'instant. La date limite pour effectuer cette modification est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2023. Passée cette date, le Maire lancera la procédure. Alexandre Denis dit que la commune ne vérifie pas les affichages des permis de construire. Or, certains administrés ne demandent pas les autorisations. Il dit de faire attention en visant quelqu'un en particulier et pas tout le monde. Jean-Michel Clair rappelle que le recours aux tiers est de deux mois à compter de l'affichage du permis de construire ou de la déclaration préalable.
- Renaud Blond prend la parole pour Franck Charpentier dont il a le pouvoir. Celui-ci aimerait savoir s'il est possible d'insérer, dans le prochain Marmagne Info, un article rappelant que les trottoirs sont des espaces piétons et non des zones de stationnement des véhicules. Le Maire y est favorable.
- Renaud Blond évoque les derniers chiffres du recensement de la population. La commune est en-dessous des 2000 habitants sur les deux indicateurs (population municipale et population totale). Depuis dix ans, Marmagne perd des habitants. Or, Bourges perdant des habitants, les villes périphériques devraient en gagner. Lionel Millet s'étonne de cette baisse démographique car il y a beaucoup de maisons construites. Le Maire trouve cette situation regrettable car en plus, la commune est bien desservie niveau mobilité (train, bus, canal à vélo, liaison vélo...). Renaud Blond demande si la commune n'a pas vocation à être plus en action sur le foncier et prévoir un lotissement communal. Jean-Michel Clair souligne qu'il faut trouver le foncier... Noëlle Février pense que cela devrait être étudié en profondeur. Lionel Millet rappelle que les maisons se vendent même si les prix sont chers sur Marmagne. L'école est un service et non une entreprise, le but n'est pas de la faire grossir. Et comme il n'y a plus de COS (coefficient d'occupation des sols), il y a des maisons de 250 m<sup>2</sup> sur des terrains de 500 m<sup>2</sup>.
- Salle des fêtes : Bertrand Henoff demande si on a reçu le rapport de la Socotec. Jean-Michel Clair lui répond que la mairie l'a reçu aujourd'hui. Bertrand Henoff informe qu'il se rendra disponible pour participer à la commission de sécurité du 11 janvier 2023. Les entreprises Elvin et Miroiterie du Berry n'ont pas rappelé pour l'instant.
- Noëlle Février demande à Jean-Michel Clair s'il a contacté une entreprise pour enlever les bancs. Celui-ci lui répond qu'il va demander plusieurs devis si les agents techniques ne peuvent pas le faire. Noëlle Février demande s'ils ne peuvent pas au moins en scier un.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
B. DUPERAT



Le secrétaire  
A. DENIS

